

CORONAVIRUS: mesures cantonales de protection de la population

Conférence de presse du Conseil d'Etat

Vendredi 13 mars 2020

Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'Etat

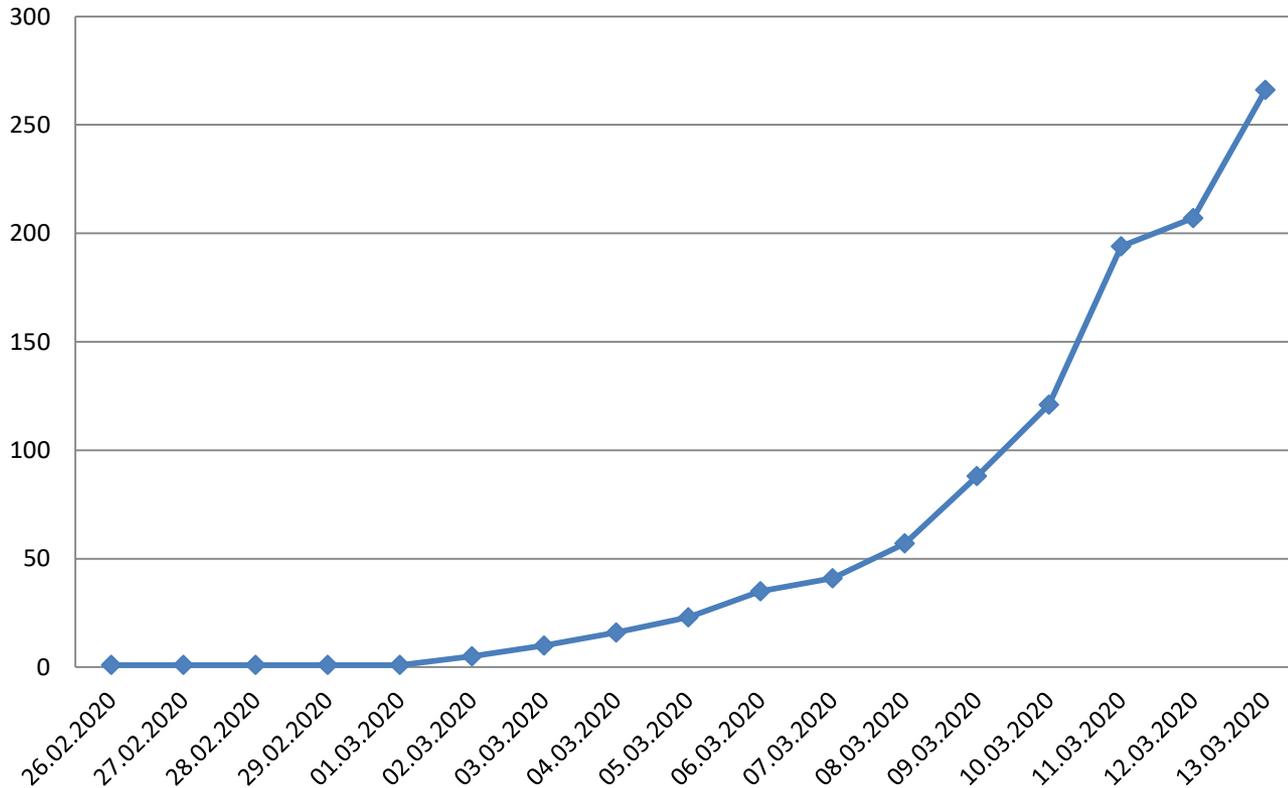
Rebecca Ruiz

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale

Etat de la situation sanitaire

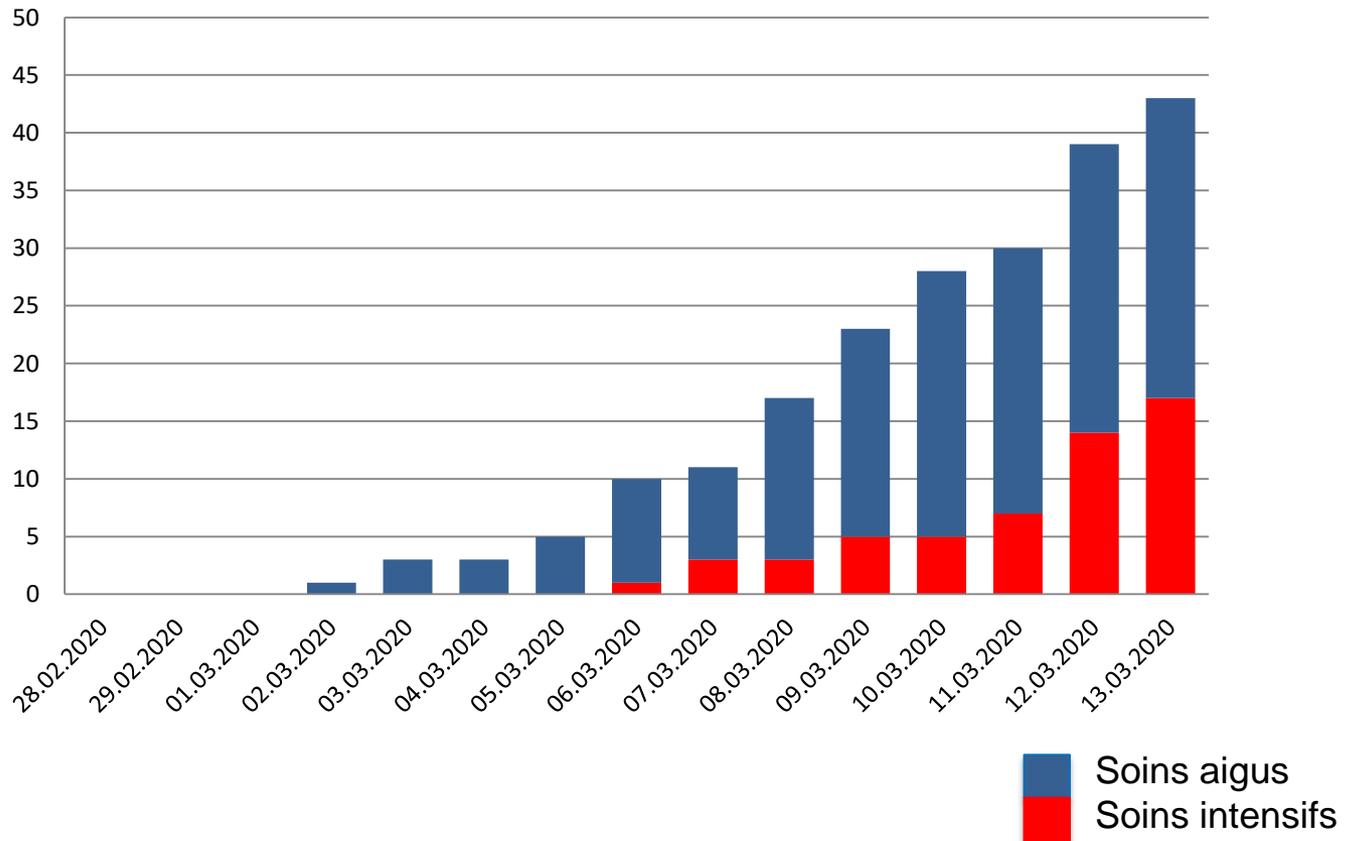
Nombre de cas positifs cumulés

Situation du 13 mars - 11h



Etat de la situation sanitaire

Nombre de patients en hospitalisation CHUV/FHV Situation du 13 mars - 11h



Rappel des règles d'hygiène et de conduite

Nouveau coronavirus

Actualisé au 11.3.2020

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Garder ses distances.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffiz federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Dispositif de prise en charge socio-sanitaire

COMMUNAUTAIRE

HOSPITALIER

DEPISTAGE ET SUPPORT

**Renforcement
médico-soignant**

**Consultations
Ambulatoires
CABINETS
MEDICAUX**

**Réponse
à l'urgence
EQUIPES
MOBILES**

**Soutien aux EMS
INSTITUTIONS
ESE
PROFESSIONNELS**

**HÔPITAUX
CLINIQUES**

**Fluidifier le
post
hospitalier**

**Dépistage
des cas**

**HOTLINES
Population
Professionnelle
CORONACHECK**

**Transports et
transferts
des patients**

Béatrice Métraux

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Déclenchement du plan ORCA

- **Au vu de la situation extraordinaire définie par LProp, son art. 12 est mis en œuvre :**

«Est considérée comme situation extraordinaire celle résultant d'événements inattendus, de mises en danger imminentes de la sécurité et de l'ordre publics ou de situations de détresse qui ne peuvent plus être maîtrisés avec les seuls moyens et compétences prévus pour les situations ordinaires. »

- **Le chef EMCC et le médecin cantonal assurent la conduite des opérations. Ils peuvent prendre toutes les mesures imposées par les circonstances**
- **Plan ORCA permet notamment un engagement élargi de personnels ou matériels jugés nécessaires**
- **L'ensemble des services de l'Etat et les communes sont intégrés**

Mesures d'interdiction de manifestation

- **Manifestations de plus de 50 personnes interdites**
 - Hotline manifestations : **021 644 84 36**
- **Pas de dérogations**
- **Une réserve : intérêt public urgent et prépondérant avéré**
 **Décision du Conseil d'Etat**

Lieux de divertissement

- **Doivent rester fermés : cinémas, théâtres, musées, centres de jeunesse, centres sportifs, centres de fitness, piscines, centres de bien-être, discothèques, pianos-bars, boîtes de nuit, clubs érotiques**
- **Toutes les autres activités commerciales ouvertes au public doivent veiller à ce que la distance sociale soit respectée et informer des recommandations en vigueur**

Cesla Amarelle

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Organisation du système de formation

Passage à l'enseignement à distance pour tous les lieux de formation du canton (enseignement public et privé)

1. Les élèves restent à la maison et les enseignant-e-s sont mobilisé-e-s et disponibles
2. Enseignement à distance est activé dans tout le système de formation et les cours présentiels sont fermés
3. Service d'accueil scolaire avec accès sous conditions pour l'école obligatoire

Organisation du système de formation

**Service d'accueil scolaire 7h00 – 18h30
avec accès sous conditions pour:**

- Protéger les personnes à risque
et les grands-parents / +de 65 ans
- Soutenir le système de santé

Organisation du système de formation

Service d'accueil scolaire 7h00 – 18h30 avec accès sous conditions pour:

- les enfants dont les solutions de garde mettraient en danger des personnes à risques ou des personnes de plus de 65 ans
- les enfants du personnel soignant et des autres collaborateurs du système de santé
- les enfants du personnel qui assure ce service d'accueil scolaire

Organisation du système de formation

Service d'accueil scolaire 7h00 – 18h30

Organisation:

- 10 élèves maximum par classe
- Respect strict des règles d'hygiène OFSP, fourniture en savon liquide, essuie-mains jetables et, au besoin, solution hydro-alcoolique
- Coordination avec les structures parascolaires
- Le service d'accueil sera assuré pendant les vacances scolaires

Organisation du système de formation

Enseignement à distance

- Mesures inédites et exceptionnelles
- Chaque enseignant-e organise son enseignement à distance.
- La DGEO fournit en complément des activités pédagogiques par cycle
- Lundi tous les parents / élèves seront contactés par leurs enseignant-e-s
- Les administrations scolaires sont atteignables aux horaires habituels et les enseignant-e-s sont mobilisé-e-s.
- Toutes les informations sur www.vd.ch/coronavirus et les sites des lieux de formation

Organisation du système de formation

Hautes Ecoles et Universités

Mobilisation d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s

Un plan d'engagement est prévu dans les domaines des soins et de l'enseignement -> La faculté de biologie et de médecine de l'UNIL

La Source

HESAV

La HEP

Message aux institutions culturelles

Les subventions seront maintenues

Une rencontre aura lieu le 19 mars avec les faïtières des acteurs culturels



Nuria Gorrite

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

Accueil de jour: crèches et garderies

- **Maintien de la prestation d'accueil de jour des enfants**
 - L'enseignement à distance va poser des problèmes de garde d'enfant, notamment pour les personnes actives dans la lutte contre l'épidémie
 - Les crèches, garderies, UAPE, APEMS restent des lieux de sécurité pour les enfants
 - L'OAJE pourra accorder des dérogations au cadre de référence afin d'augmenter ou maintenir des capacités d'accueil
 - Il maintient l'exigence de casier judiciaire vierge pour les encadrants
- **Priorités d'accueil**
 - Une coordination locale pour répondre aux besoins d'accueil des enfants est mise en place; une information sera communiquées aux parents.
 - Accueil en priorité des enfants de personnes directement actives dans la gestion de l'épidémie (santé, sécurité, encadrement des enfants,...)
 - La gestion des priorités se fait par les réseaux d'accueil.
 - Leur liste et contact sera disponible sur le site web: www.vd.ch/coronavirus

Accueil de jour: crèches et garderies

- **Garderies de l'Etat**
 - Suspension et report des vacances et des congés du personnel
 - Accueil en priorité des enfants du personnel soignant et d'autres secteurs prioritaires
 - Si nécessaire et en concertation avec l'OAJE, adaptation des plages d'ouvertures
 - Développement de la capacité d'accueil d'urgence
- **Solidarité**
 - Appel aux parents à renoncer temporairement à leur solution de garde au profit des personnes les plus sollicitées (services de santé, etc.)
 - Ne pas confier la garde d'enfants aux personnes vulnérables ou âgées (grands-parents) afin d'éviter la propagation de l'épidémie
 - Appel aux employeurs à permettre aux parents le télétravail; tenir compte de leur situation de parents

Services publics : plan de continuité de l'ACV

- **Actualisation des plans de continuité des services ACV pour garantir les prestations à la population, en particulier les tâches prioritaires liées au COVID-19 (santé, sécurité, ...) et celles permettant à l'Etat de fonctionner (informatique, finances, paie, ...) :**
 - Priorisation des prestations dans chaque service
 - Système de remplacements en cas d'absence
 - Mise en place du dispositif permettant le télétravail
- **Mesures principales pour le personnel ACV :**
 - Généralisation du télétravail pour les personnes pouvant effectuer leurs tâches à distance
 - Congé pour enfant malade ou proches : souplesse et octroi de congés complémentaires
 - Certificat maladie plus demandé jusqu'à 10 jours d'absence (14 jours calendaires)
- **Dispositif évolutif et adaptable à la situation**

Transports publics

- **Objectif** : Garantir, dans la durée, le fonctionnement du système de transport sur l'ensemble du territoire
- Une **coordination nationale entre les entreprises de transports** aura lieu ce vendredi soir
- **La DGMR rencontrera les entreprises vaudoises** à la suite de cette coordination afin de définir une offre socle de desserte du territoire vaudois pendant la période concernée.



Philippe Leuba

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Economie vaudoise et emploi: mesures d'accompagnement

- **Suspension du règlement d'application sur l'utilisation du Fonds cantonal de lutte contre le chômage**
 - But : offrir une marge de manœuvre pour l'utilisation des 32 millions CHF à disposition en faveur des secteurs d'activité affectés par le coronavirus
- **Mobilisation du fonds cantonal de lutte contre le chômage**
 - Avance de trésorerie dans l'attente du versement des indemnités dans le cadre du chômage partiel
 - Prélèvement de 5 millions CHF (à fonds perdus) sur le fonds pour financer le délai de carence (2 jours/mois).
- **Convocation des partenaires sociaux**
 - Restauration, hôtellerie et tourisme
 - Événementiel sportif
 - Le DFJC réunira le monde culturel



Pascal Broulis

Chef du Département des finances et des relations extérieures

Finances

- **Priorité 1** - Assurer les paiements prioritaires de l'Etat : aides individuelles, salaires, communes (reversement des impôts perçus pour leur compte).
- **Priorité 2** - Tâches publiques déléguées : assurer le versement régulier des subventions aux institutions et entreprises.
- **Subventions à des évènements ou manifestations :**
 - si annulation, pas de demande de rétrocession de la subvention qui reste acquise (utilisation possible pour des frais déjà engagés, ultérieurement pour le financement de l'évènement à une date reportée ou la réalisation d'une manifestation similaire). En tous les cas, l'Etat demandera justification de l'utilisation des fonds versés qui ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins;
 - Examen en cours sur la possibilité et les modalités d'annuler (ou rembourser) certaines taxes ou émoluments cantonaux déjà facturés à des manifestations annulées.
- **Contribuables** : octroi d'échéanciers de paiement des factures si nécessaire.

Conclusion/Questions